
Foire aux questions

Qu'est-ce que TracéLaitier?

TracéLaitier est le nouveau programme national de traçabilité des bovins laitiers administré par Lactanet Canada. Ce changement est entré en vigueur le 5 octobre 2020. TracéLaitier offre protection, prospérité et paix d'esprit à l'industrie laitière canadienne et à ses clients dans l'éventualité où une urgence devrait être gérée.

Qu'est-ce qui a changé?

Les producteurs laitiers déclareront maintenant leurs données de traçabilité dans TracéLaitier, et le système gèrera ainsi l'information des 1,4 million de bovins laitiers répartis dans plus de 10 000 fermes au Canada. De plus, d'autres intervenants affiliés jouant un rôle dans la chaîne de traçabilité des bovins laitiers (par exemple les encans, expositions et foires, parcs de rassemblement, abattoirs, éleveurs de veaux, transporteurs et vétérinaires) peuvent eux aussi produire des déclarations directement dans TracéLaitier, ou continuer d'utiliser leur méthode de déclaration actuelle puisque les données sur les bovins laitiers seront automatiquement transmises à TracéLaitier. Consultez le nouveau site Web de TracéLaitier au www.TraceLaitier.ca pour plus de détails et pour savoir comment commencer à utiliser le système.

Je déclare mes données de traçabilité dans le SCTB, est-ce que cela va changer?

Le SCTB (Système canadien de traçabilité du bétail) est administré par l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB). Avant le 5 octobre 2020, l'ACIB était responsable des renseignements de traçabilité des bovins laitiers de l'extérieur du Québec, de même que de ceux des bovins de boucherie, des caprins, des ovins, des cervidés et des bisons. Puisque l'industrie laitière a des besoins qui diffèrent de ceux du secteur du bœuf, Lactanet Canada est maintenant le nouvel administrateur de la traçabilité des bovins laitiers. La vision de TracéLaitier consiste à inclure toute la progéniture née dans une ferme laitière, peu importe le sexe, la composition de la race ou l'utilisation prévue. À partir du 5 octobre 2020, les producteurs laitiers de l'extérieur du Québec ne soumettront plus leurs données de traçabilité dans le SCTB, mais plutôt dans TracéLaitier.

Comment TracéLaitier et proAction^{MD} s'imbriquent-ils?

La traçabilité est l'un des six volets de l'initiative proAction^{MD} des Producteurs laitiers du Canada (PLC), et ce volet établit pour les producteurs laitiers de partout au Canada des exigences en matière d'identification des sites, de pose d'identifiants, de consignation et de déclaration. Pour sa part, TracéLaitier fournit la base de données nationale dans laquelle les producteurs déclarent leurs données de traçabilité. Le programme TracéLaitier, qui est conforme à ces exigences de proAction^{MD}, est exploité par Lactanet Canada, l'administrateur responsable de la traçabilité des bovins laitiers. À ce titre, Lactanet maintient la base de données, tout en offrant des outils et services associés à un système national de traçabilité.

La traçabilité est-elle réglementée?

En vertu de la réglementation fédérale et/ou des exigences de proAction^{MD}, les personnes qui sont en possession de bovins laitiers, ou qui sont chargées du soin ou du contrôle de bovins laitiers, doivent déclarer les renseignements visant l'identification, les déplacements, la localisation et la responsabilité de garde dans TracéLaitier. Le Québec possède sa propre réglementation provinciale en matière de traçabilité. Ainsi, au Québec, les producteurs laitiers et les affiliés qui ne sont pas producteurs continueront de produire leurs déclarations auprès d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ) au moyen de SimpliTRACE, et les données de traçabilité sur les bovins laitiers seront automatiquement transférées dans TracéLaitier.

Comment puis-je commander des identifiants?

Bien que le logo de TracéLaitier, les formulaires de commande d'identifiants et certains éléments de marque soient différents, les distributeurs d'identifiants demeurent les mêmes. Si vous résidez à l'extérieur du Québec, tous les identifiants pour les bovins laitiers peuvent être commandés auprès du service à la clientèle de TracéLaitier ou de l'INBL (Identification nationale des bovins laitiers) via Holstein Canada, qui offre le service au nom du programme TracéLaitier. Les producteurs laitiers qui résident au Québec continueront de commander leurs identifiants directement auprès d'ATQ.

Comment puis-je déclarer les événements de traçabilité dans TracéLaitier?

La déclaration n'a jamais été aussi simple, et plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez accéder à notre nouveau portail en ligne TracéLaitier et à notre application mobile, qui sont liés au nouveau site Web TracéLaitier au www.TraceLaitier.ca. Pour les producteurs qui ont besoin de solutions non électroniques pour la déclaration, des formulaires papier peuvent être téléchargés dans le site Web de TracéLaitier ou demander les documents auprès du service à la clientèle, puis soumis à TracéLaitier par la poste, par télécopieur ou par courriel.

Des outils logiciels de gestion des troupeaux à la ferme, par exemple DairyComp et Lac-T offerts par Lactanet, sont également disponibles pour une déclaration automatisée pratique permettant de transmettre les données de la ferme directement dans TracéLaitier. D'autres partenaires de l'industrie, par exemple les associations de race comme Holstein Canada, peuvent également recevoir, envoyer et déclarer des événements dans la base de données de TracéLaitier en votre nom pour des animaux enregistrés. Communiquez avec l'entreprise qui offre votre logiciel de gestion des troupeaux afin de demander si sa solution est directement liée à TracéLaitier.

Comment puis-je obtenir l'application TracéLaitier?

C'est simple! Faites une recherche dans votre magasin d'applications afin d'installer TracéLaitier dans votre appareil mobile. N'oubliez pas : vous devez activer votre compte TracéLaitier en ligne ou via le service à la clientèle de TracéLaitier avant de pouvoir travailler avec l'application.

Est-ce que quelque chose d'autre change avec TracéLaitier?

Un autre changement très important est qu'un nouvel identifiant RFID blanc à boucle unique est maintenant offert pour les bovins laitiers nés à l'extérieur du Québec. Cette nouvelle étiquette est admissible dans le cadre des modalités proAction® comme exception pour identifier les veaux nés sur une ferme laitière et destinés à quitter la ferme à un jeune âge à des fins autres que la production laitière. L'identifiant blanc à boucle unique est conçu pour remplacer les boucles jaunes actuellement autorisées et permet de garder ces animaux dans le système TracéLaitier. Tous les autres animaux vivant dans les fermes laitières de partout au Canada doivent porter deux identifiants. TracéLaitier est votre guichet unique!

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions?

Nos agents bilingues du service à la clientèle peuvent répondre à vos questions. Appelez le service à la clientèle de TracéLaitier au 1-866-55-TRACE (1-866-558-7223) ou envoyez un courriel à info@TraceLaitier.ca.